



Part de succession à récupérer

Par **Katja**, le **01/06/2015** à **17:00**

Bonjour,
Mon père est décédé en janvier 2007 et laisse un conjoint survivant qui n'est pas ma mère. Il a eu 3 enfants avec elle. Mes 2 frères et moi sommes ses enfants d'une première union. Donc, 6 enfants cohéritiers.
l'un de mes demi-frères veut acheter la résidence principale où vit encore leur mère. Cette propriété vaut après estimation 214000,00 euros.
A combien revient ma part successorale hors frais de notaire?
Autres demandes de précision :
Le terrain sur lequel a été construite la maison a été acheté par mon père à ses frères et sœurs, peut-il être considéré pour autant comme un bien propre?
Si ma belle-mère n'a pas fait de demande explicite de bénéficier du droit d'attribution préférentielle du logement ou de droit d'y résider à vie dans l'année suivant le décès de mon père, nous devra-t-elle des compensations?
Si le reste des biens de la succession est occulté délibérément par mon demi-frère intéressé par le rachat de nos parts sur la maison, puis-je demander réparation ou compensation si ces biens ont été vendus ou utilisés après le décès de mon père sans que j'en sois averti et sous quelle forme? Merci pour votre réponse rapide car vu le conflit latent entre nous, on pense à un recours en justice...